

Paysagiste
CERTIFIÉ



30 ans d'excellence dans l'art des jardins



30^e CONOURS | 2009 **DACCORD WEBSTER PAYSAGE**



au sommet de son art

**30^e concours
d'aménagement paysager**
de l'association des
paysagistes professionnels
du Québec

L'Association des paysagistes professionnels du Québec (APPQ) rassemble près de 250 entrepreneurs. Depuis 30 ans, par l'entremise de son concours annuel, ce groupement professionnel a grandement contribué à faire connaître et évoluer l'aménagement paysager. Il y a 30 ans, cette activité se résumait le plus souvent à une surface gazonnée ornée de deux ou trois ronds de fleurs de toutes les couleurs. La multiplication des banlieues et de leurs bungalows a créé une démocratisation et un engouement sans précédent pour l'horticulture ornementale. Aujourd'hui, l'aménagement paysager est au cœur des préoccupations des propriétaires de maisons et ces derniers exigent ce qui se fait de mieux. La majorité d'entre eux font appel à un entrepreneur paysager, que l'on nomme familièrement «paysagiste». Au fil des ans, grâce au travail incessant de l'APPQ, les jardins québécois sont de plus en plus harmonieux et adaptés à l'environnement et au climat d'ici. Mais d'abord, faisons un peu d'histoire. >

PAR MARIE-FLEURETTE BEAUDOIN, JOURNALISTE

UN CONCOURS PRESTIGIEUX

En 1979, l'Association des paysagistes professionnels crée un concours annuel d'aménagement paysager. L'objectif est de faire connaître le talent et la créativité des entrepreneurs paysagistes auprès du grand public, mais aussi de stimuler une saine compétition entre ses membres. Le prix Milan-Havlin couronne, chaque année, les meilleurs de la profession. Aujourd'hui décédé, l'architecte paysagiste Milan Havlin a exercé sa profession au Québec pendant 30 ans. Il a reçu de nombreux prix ici et à l'étranger, dont une distinction aux Floralies internationales de Paris, en 1979. Celui qui a enseigné à toute une génération de paysagistes professionnels à l'Institut de technologie agricole de Saint-Hyacinthe aimait répéter que les paysagistes québécois faisaient preuve d'innovations et de savoir-faire remarquables et que les progrès accomplis dans le domaine au Québec ont été spectaculaires depuis les

années 1960.

Claude Daccord, dont l'entreprise paysagiste a été fondée à Montréal dans les années 1950, estime que les amateurs de beaux jardins ont aujourd'hui le plus grand respect pour la profession, ce qui n'a pas toujours été le cas. Le concours permet aussi à la relève de se mesurer aux meilleurs et de faire valoir leur talent.

Cette année, pour célébrer le 30^e anniversaire de son concours qui a pour thème Au sommet de son art, l'APPQ rappelle que les entrepreneurs paysagistes sont des professionnels sur qui on peut compter pour des aménagements de qualité. En plus d'augmenter la valeur des propriétés, cette activité contribue à embellir notre environnement et celui des villes et des villages.

Pour Mehdi El Gaied, président du conseil d'administration de l'APPQ, l'aménagement paysager est beaucoup plus qu'un



art du jardin, c'est devenu un art de vivre «... qui s'inscrit au coeur de la vie dans le respect de l'environnement, explique-t-il. Depuis plusieurs années, l'APPQ a pris le virage vert et, par l'entremise de ses membres, pratique le développement durable. Les paysagistes sont de plus en plus soucieux d'améliorer l'environnement en offrant au public un milieu de vie plus près de la nature par le bienfait des végétaux.» Quand on sait que près des deux tiers des Québécois vivent en milieu urbain, embellir son environnement devient une nécessité, et en ces temps de difficultés économiques, jardiner est un loisir à la portée de tous.



Le jardin ne cesse d'évoluer et de se complexifier en créant des zones d'utilisation différentes: coin repas, coin de jeux, coin baignade, coin détente, etc. Le prix Milan-Havlin 2008 décerné à la firme **PAYSAGISTE ANDRYVES**, de Laval. <

Déjà au milieu des années 1990, les cours deviennent des jardins luxuriants. À preuve, cet aménagement réalisé par **PAYSAGE COUP D'OEIL** qui a remporté le prix Milan-Havlin en 1995. >



DE L'ORIGINE À NOS JOURS

L'histoire de l'Association des paysagistes professionnels du Québec (APPQ) est intimement liée à l'évolution de l'aménagement paysager au Québec. Gaétan Deschênes, auteur de *Histoire de l'horticulture au Québec*, fait remonter son origine au 18 avril 1947. « Cette journée-là, raconte-t-il, une vingtaine de personnes se réunissaient dans les locaux de la compagnie W.H. Perron sur le boulevard Saint-Laurent, à Montréal. Wilfrid Henri Perron jouait déjà un rôle de leader au sein de l'industrie horticole. Les participants, venus principalement de la grande région de Montréal, décidaient de mettre sur pied le premier regroupement professionnel en horticulture ornementale, l'Association des paysagistes et pépiniéristes du Québec. Comme la majorité des membres étaient anglophones, l'organisme prit le nom de Quebec Landscapers and Nurserymen's Association.

C'est Louis Perron, un des fils de Wilfrid Henri, qui assura la première présidence. Il fut aussi le premier Québécois à obtenir un diplôme universitaire de l'école d'architecture du paysage de Cornell en 1937. À l'époque, la plupart des projets d'aménagement étaient confiés à des architectes paysagistes étrangers. Louis Perron travailla sans relâche, non seulement pour établir son entreprise, mais aussi pour faire connaître cette nouvelle profession au Québec. Pendant 40 ans de carrière, il a conçu plus de 1 000 plans de jardins, de parcs et de terrains privés, dont le Jardin Jeanne d'Arc, situé au coeur du parc des plaines d'Abraham à Québec. Il fut une grande inspiration pour des générations de paysagistes, à qui il aimait rappeler que pour exceller dans cette profession, il fallait être à la fois un architecte, un ingénieur, un botaniste, un historien, un urbaniste et un géographe.



JARDIN JEANNE D'ARC

Jusque dans les années 1960, l'aménagement paysager, pour des raisons culturelles et économiques, était surtout pratiqué chez les riches familles anglophones. Peu de Canadiens-français étaient suffisamment fortunés pour aménager leur terrain. Le boum économique d'après-guerre a entraîné la naissance des banlieues et du développement domiciliaire. On a commencé à sentir l'intérêt des nouveaux propriétaires pour leur environnement. L'Exposition universelle à Montréal en 1967 et les Floralies internationales de 1980 ont largement contribué à créer l'envie des Québécois pour les beaux jardins. >



Nouvelle tendance en ce début de XXI^e siècle, des jardins sans entretien ou presque. Les paysagistes relèvent encore le défi avec ingéniosité. À preuve, ce petit jardin de ville qui a valu le prix Coup de coeur à la firme **LE REGARD VERT/ MOTOCULTURE MODERNE** en 2002, lors du 23^e concours.



En 1986, la firme **W. H. PERRON** remportait le prix Milan-Havlin du 7^e concours d'aménagement paysager. À partir des années 1940, Wilfrid Henri Perron a joué un rôle important au sein de l'industrie horticole. Il a contribué à jeter les bases techniques et scientifiques de l'horticulture au Québec. <

DES ANNÉES DÉTERMINANTES



Dans les années 1990, les Québécois découvrent le plaisir des repas à l'extérieur. Dorénavant, toutes les résidences possèdent un patio. En 1991, conçu par Johanne Berthiaume, l'équipe du **CENTRE DU JARDIN DION** remportait le prix Milan-Havlin pour l'aménagement d'une terrasse. <



GÉRALD PERRON a été le pionnier de l'éclairage des jardins au Québec. En 1990, il remportait un premier prix pour un projet intitulé *Harmonie d'un soir d'automne*, démontrant que l'éclairage crée des tableaux vivants au fil des saisons. >



À la fin des années 1990, les cours des villes se transforment en jardin. La firme **ART & JARDINS** en fait une spécialité. Plusieurs de ses réalisations remporteront des prix, dont le Milan-Havlin en 1997 pour cette remarquable petite cour. <

En 1963, on assiste à la fondation de l'Association des paysagistes et pépiniéristes de l'est du Québec. Quelques années plus tard, soit en 1970, les deux organismes fusionnent sous le nom de l'Association Paysage Québec (APQ). Au cours de cette décennie, l'intérêt de la population pour les végétaux, l'embellissement et la recherche d'une meilleure qualité de vie entraîne une prise de conscience des professionnels du milieu. Grâce à la formation et au travail des premiers présidents de l'APQ, comme Gérald Perron, le fils de Louis, pionnier de l'éclairage et de l'irrigation des jardins au Québec, Georges Liby, à la tête de l'entreprise bien connue de Montréal Alpha Plantes, Guy Boulet, de Québec Multiplants, l'une des plus importantes pépinières au Québec, et Jean-Pierre Rodier, patron des Paysages Rodier, ces derniers sont en mesure de répondre aux besoins de leur clientèle de plus en plus éclairée et exigeante. En 1974, le gouvernement, pour répondre à la demande de reconnaissance de l'industrie horticole, invite les associations à se rassembler au sein d'une fédération. Deux ans et demi plus tard naît la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec, qui regroupe cinq associations, dont l'Association Paysage Québec. Une étape importante qui sera le prélude au développement rapide que connaîtra l'industrie au cours des prochaines décennies.

L'APPQ MODERNE

Dans les années 1980, l'horticulture connaît un élan remarquable. Le nombre de membres de l'APQ, qui était de 161 en 1981, passe à 385 en 1984, puis à 550 en 1987 et 700 en 1989. Cette augmentation exceptionnelle oblige les dirigeants à revoir les structures de leur association. C'est alors que la section aménagement paysager de l'Association Paysage Québec devient l'Association des paysagistes professionnels du Québec (APPQ).

Le nouveau conseil d'administration met en place un programme de certification pour que les membres soient en mesure de fournir à leur clientèle certaines garanties et la rigueur requise dans l'exécution des travaux. L'obtention de la certification devient la condition incontournable pour en devenir membre. Présentement, les paysagistes professionnels membres de l'APPQ sont reconnus partout au Québec tant par la clientèle privée qu'institutionnelle. Le programme de certification fait en sorte que de plus en plus de gens confient leurs travaux exclusivement aux entrepreneurs paysagistes certifiés. >



À l'aube de l'an 2000, les problèmes environnementaux deviennent des enjeux majeurs pour les paysagistes et le public. On voit apparaître alors un engouement pour les aménagements de style naturel et champêtre. La firme **ART & JARDINS** remportait le prix Milan-Havlin en 1999 en reproduisant un coin de campagne à la ville. <



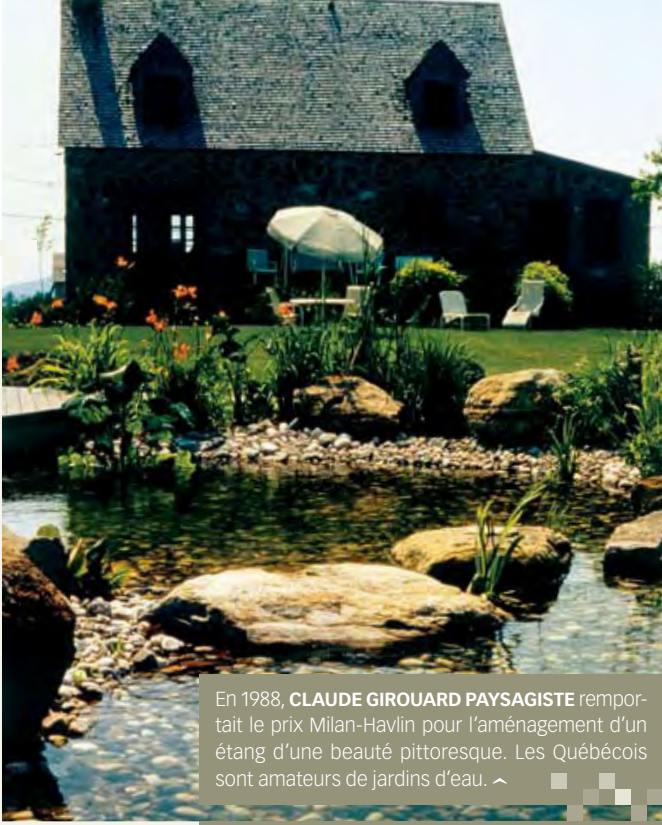
L'intégration d'une pergola au jardin est très tendance au tournant du millénaire. Celle-ci, toute simple en bois, a valu un premier prix à la firme **G. LAUZON ET FILS** en 2000. <



Depuis plus de 30 ans, grâce au travail incessant de l'APPQ, les jardins québécois sont de plus en plus harmonieux et adaptés à l'environnement d'ici, comme en témoigne cet aménagement de la firme **DACCORD WEBSTER PAYSAGE**, qui a obtenu le prix Milan-Havlin en 2006, dans le cadre du 27^e concours. <

UN PROGRAMME DE CERTIFICATION RIGOUREUX

L'APPQ a développé au fil des ans des cours de perfectionnement pour ses membres et ne ménage aucun effort pour mettre en place toute une gamme d'initiatives destinées à offrir les meilleurs services. Par exemple, les entrepreneurs paysagers certifiés s'engagent à respecter les normes en vigueur émises par le Bureau de normalisation du Québec et par l'APPQ. Ils signent avec leur client un contrat qui identifie clairement les responsabilités des deux parties, la nature des travaux, la durée des garanties, les conditions de paiement, etc. De plus, ils s'engagent, en cas de conflit, à respecter les recommandations d'un comité de surveillance indépendant. Ce comité traite objectivement les plaintes des consommateurs et des entrepreneurs paysagistes certifiés et travaille à trouver des solutions pour les deux parties, sans avoir à recourir à des procédures judiciaires longues et coûteuses ■



En 1988, **CLAUDE GIROUARD PAYSAGISTE** remportait le prix Milan-Havlin pour l'aménagement d'un étang d'une beauté pittoresque. Les Québécois sont amateurs de jardins d'eau. <



MICHEL MARTEL a beaucoup influencé la pratique de l'aménagement paysager. Ces projets résidentiels ont souvent été primés. Celui-ci a remporté en 1989 le prix Populus pour son souci du détail.



Des îlots fleuris émergent de la pelouse. Les plates-bandes regorgent de nombreuses variétés de fleurs. Les paysagistes utilisent de plus en plus les plantes vivaces dont la diversité augmente chaque année, comme on peut le constater dans cet aménagement réalisé par **LES PAYSAGES RODIER**, qui a obtenu le Prix Milan-Havlin en 1992. <



Une autre tendance forte est celle des jardins zen, d'inspiration orientale. Très populaires dans les petites cours urbaines, en voici un bel exemple, réalisé par **ART & JARDINS**, qui a valu à cette firme le prix Milan-Havlin en 2007. <

POURQUOI ENGAGER UN ENTREPRENEUR PAYSAGISTE CERTIFIÉ?



L'Association des paysagistes professionnels du Québec regroupe des professionnels qui doivent obligatoirement suivre le programme de certification en plus de respecter le Code d'éthique de l'APPQ et de suivre intégralement les normes de qualité. C'est ce qui permet à nos membres d'offrir des garanties écrites minimales sur les matériaux et sur le travail. La certification s'accompagne d'une formation continue. Nos membres connaissent donc les développements et les nouvelles tendances en aménagement paysager. Ils ont les connaissances et l'expérience pour mettre à votre disposition toutes les ressources de leur créativité.

LE RESPECT DES NORMES

Tout membre certifié de l'APPQ obéit à la fois aux normes émises par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et à celles de notre association. Les normes de l'APPQ concernent spécifiquement l'aménagement paysager. Elles traitent des matériaux inertes et des végétaux, et tiennent compte du climat du Québec avec ses cycles de gel et de dégel. Ces normes rigoureuses permettent aux paysagistes certifiés de l'APPQ de garantir leurs travaux. Les garanties minimales offertes par les paysagistes certifiés sont d'un an sur les végétaux et de deux ans sur les matériaux inertes et la main-d'œuvre.

UN CONTRAT À TOUTE ÉPREUVE

Un membre certifié de l'APPQ signe un contrat où sont identifiés clairement les responsabilités des deux parties, les garanties minimales offertes par le membre, les conditions de paiement, le respect des normes, la conciliation, etc. En cas de conflit, un comité de surveillance indépendant émet des recommandations, que l'entrepreneur paysagiste certifié de l'APPQ est tenu de respecter.

LA FORMATION CONTINUE

Les entrepreneurs certifiés de l'APPQ sont tenus de connaître les nouveaux développements techniques en aménagement paysager. Il s'agit d'une obligation de formation continue pour conserver leur statut de membre certifié. À cette formation, offerte sous la forme de cours et de séminaires de perfectionnement, s'ajoutent le plaisir et le défi de participer au Concours d'aménagement paysager, qui inspire les membres dans leur créativité.

DES GARANTIES ÉCRITES

En aménagement paysager, le «bien paraître» ne suffit pas. Toutes les personnes et institutions faisant affaire avec un membre certifié de l'APPQ doivent savoir que le sigle «paysagiste certifié» est un gage de qualité.

La certification, c'est aussi des garanties de solvabilité. Chaque membre doit avoir

une adresse connue ainsi qu'une assurance responsabilité civile d'un montant minimal d'un million de dollars. Advenant un litige, le Comité de surveillance peut proposer une conciliation. Ce service de conciliation est indépendant et offert gratuitement. Si le travail a effectivement été mal exécuté, l'entrepreneur devra le reprendre.

LE CODE D'ÉTHIQUE

Le Code d'éthique de l'APPQ, qui lie tous ses membres, traite des principes à respecter dans les relations avec la clientèle. Le Code met aussi l'accent sur la nécessité de la formation, le respect de l'environnement et l'obligation de suivre les normes reconnues par l'APPQ. Pour la clientèle, il s'agit d'une garantie additionnelle puisque tous les membres s'engagent à le suivre.

UN CERTIFICAT DE GARANTIE

Quand vous confiez vos travaux à un paysagiste certifié de l'APPQ, ce dernier vous remet un certificat de garantie en bonne et due forme. Le certificat identifie clairement la nature et la durée des garanties offertes par le paysagiste certifié portant sur les matériaux, les végétaux et la main-d'œuvre. Disponible sur demande, ce document est un gage de satisfaction que seul un membre de l'APPQ peut offrir.

Nous vous invitons à vous procurer une copie du contrat type (*Les termes de l'entente*) ainsi que le texte intégral du Code d'éthique auprès de l'APPQ ■

1001, route de l'Église,
bureau 304, Québec
(QC) G1V 3V7
TÉLÉPHONE 418-653-8181
SANS FRAIS 1-888-872-9724
TÉLÉCOPIEUR 418-653-8781
www.appq.org
appq@fihq.qc.ca

